

# PROCES – VERBAL COMMISSION REGIONALE PRATIQUES FEMININES

Réunion du : 12 JUIN 2024

Echanges par mails

Présent(e)s: Mmes Stéphanie GUEGUEN, Servane BOUGEARD-LE HENAFF, Christine LE

ROUX, Pierrette LOUIN-HERVIAUX

MM. Hubert MALARD, Patrick CHEVALLIER, Yannick RICHARD

La Commission procède à la vérification et homologation des classements

## - Championnats R1F et R2F

R1F: champion: FC LORIENT qui a disputé la Phase accession Nationale mais n'accède en

Championnat national D3F

R2F: Champions: ST BRIEUC STADE (poule A) et CESSON OC (poule B)

# **CLASSEMENTS**

	R1F	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Dif
1	FC LORIENT	44	18	14	2	2	0	59	9	50
2	US ST MALO 2	42	18	14	0	4	0	52	26	26
3	SAINT RENAN EA	38	18	12	2	4	0	52	18	34
4	PLOERMEL FC	34	18	10	4	4	0	48	16	32
5	QUIMPER KERF FC	29	18	9	2	7	0	31	21	10
6	PLERIN FC	23	18	7	2	9	0	24	26	2
7	CPB BREQUIGNY 2	23	18	7	2	9	0	25	37	-12
8	VANNES OC	18	18	4	6	8	0	15	34	-19
9	LANNION FC	6	18	1	3	14	0	11	56	-45
10	MORDELLES FC	1	18	0	1	17	0	10	84	-74

	R2F Poule A	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Dif
1	ST BRIEUC STADE	43	18	14	1	3	0	71	19	52
2	US LANGUEUX	38	18	12	2	4	0	63	25	38
3	FC AURAY	34	18	11	1	6	0	43	30	13
4	AS DIRINON	32	18	10	2	6	0	54	28	26
5	FC QUIMPERLE	30	18	9	3	6	0	41	38	3
6	KER PLUVIGNER	29	18	8	6	3	1	30	19	11
7	RC LESNEVEN	19	18	6	1	11	0	30	65	-35
8	QUIMPER KERF FC 2	17	18	5	2	11	0	26	45	-19
9	PLOUGONVEN JU	11	18	3	2	13	0	24	49	-25
10	GF PONTIVY FOOT	5	18	2	0	15	1	13	77	-64







	R2F Poule B	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Dif
1	CESSON OC	38	17	12	2	3	0	37	18	19
2	US LA GACILLY	36	17	11	3	3	0	46	22	24
3	FC PLERIN 2	30	17	10	1	5	1	40	24	16
4	VIGNOC HEP GUIP AS	29	17	9	2	6	0	34	25	9
5	ASPTT VANNES	29	17	9	2	6	0	29	28	1
6	VITREENNE FC	21	17	6	3	8	0	29	28	1
7	LAMBALLE FC	16	17	4	4	9	0	20	34	-14
8	REDON ATL VILAINE	14	17	4	2	11	0	20	34	-14
9	ST JACQUES FOOT AS	13	17	4	3	9	1	17	33	-16
10	DINAN LEHON FC	FG	14	1	0	7	6	5	31	-26

# **ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS**

Rétrogradations en R2F	
LANNION FC	
MORDELLES FC	

Accessions en R1F
ST BRIEUC STADE
CESSON OC

Rétrogradations en D1F
PLOUGONVEN JU
GF PONTIVY FOOT
ST JACQUES FOOT AS
DINAN LEHON FC

Accessions en R2F	
US QUESSOY	D22
PLOUGASTEL FC	D29
STADE RENNAIS FC	D35
US MONTAGNARDE	D56





#### Si groupes R1F/R2F déficitaires

Application de l'article 11 «Cas de Division excédentaire ou déficitaire» des règlements du championnat de Bretagne, il est prévu :

- repêchage dans l'ordre du classement des équipes devant descendre à l'exception du dernier de chaque groupe
- accessions supplémentaires selon critères ci-dessous des meilleures équipes classées 2° de District

#### Compétitions U18F et U15F

## - Championnats U18F/U15F groupes R1F et R2F

La commission procède à la vérification et homologation des classements

- U18 R1F: champion US ST MALO

L'US St MALO s'est qualifié pour la PAN CNF U19, mais n'accède pas au CNU19

- U15F R1F: Champion Stade Brestois 29

	U18F R1F	Pts	Jo	G	N	Р	F	ВР	ВС	Dif
1	US ST MALO	38	14	12	2	0	0	43	10	33
2	STADE RENNAIS FC	34	14	11	1	2	0	101	9	92
3	FC LORIENT	27	14	8	3	3	0	66	20	46
4	RENNES CPB BREQUIGNY	23	14	7	2	5	0	43	16	27
5	BREST STADE 29	23	14	7	2	5	0	45	18	27
6	QUIMPER KERFEUNTEUN	10	14	4	0	9	1	23	81	-58
7	ST BRIEUC STADE	0	14	0	1	13	0	7	98	-91
8	VANNES OC	-2	14	0	1	11	2	4	80	-76

	U15F R1F	Pts	Jo	G	N	Р	F	ВР	ВС	Dif
1	BREST STADE 29	39	13	13	0	0	0	61	5	56
2	GUINGAMP EA	33	13	11	0	2	0	87	11	76
3	GF PAYS DE FOUGERES	22	13	7	1	5	0	37	26	11
4	QUIMPER KERFEUNTEUN	20	13	6	2	5	0	36	34	2
5	RENNES CPB BREQUIGNY	19	13	6	1	6	0	22	33	-11
6	AS DIRINON	6	13	2	1	10	0	17	59	-42
7	FC PLOERMEL	2	13	0	2	11	0	7	43	-36
8	GF VANNES PTT MENIMUR	FG	9	0	1	4	4	1	57	-56





#### **Courriers Clubs**

Paimpol Stade FC, mail du 14 mai, demande pour accession souhaitée en R2F

La commission précise que les classements, accessions et rétrogradations publiés sur le site de la LBF La commission constate qu'à ce jour, les groupes R2F ne sont pas déficitaires, aucune accession supplémentaire n'est prévue

Au cas où une ou plusieurs équipes ne repartirai(en)t pas en championnat R2F, les groupes R2F seront déficitaires et l'application de l'article 11 des règlements du championnat de Bretagne Seniors Féminin « cas de division excédentaire ou déficitaire sera effectuée ».

US Concarneau, mail du 21 mai, concernant une accession souhaitée en R2F

La commission dit les classements, accessions et rétrogradations publiés sur le site de la LBF La commission constate qu'à ce jour, les groupes R2F ne sont pas déficitaires, aucune accession supplémentaire n'est prévue

Au cas où une ou plusieurs équipes ne repartirai(en)t pas en championnat R2F, les groupes R2F seront déficitaires et l'application de l'article 11 des règlements du championnat de Bretagne Seniors Féminin « cas de division excédentaire ou déficitaire sera effectuée ».

US Tinténiac, mail du 29 mai, demande pour accession souhaitée en R2F

La commission dit les classements, accessions et rétrogradations publiés sur le site de la LBF La commission constate qu'à ce jour, les groupes R2F ne sont pas déficitaires, aucune accession supplémentaire n'est prévue

Au cas où une ou plusieurs équipes ne repartirai(en)t pas en championnat R2F, les groupes R2F seront déficitaires et l'application de l'article 11 des règlements du championnat de Bretagne Seniors Féminin « cas de division excédentaire ou déficitaire sera effectuée ».

**US La Gacilly,** mail du 27 mai, demande pour accession en R1F, OC Cesson étant en infraction (pas d'équipes jeunes pour la deuxième année)

La commission dit les classements, accessions et rétrogradations publiés sur le site de la LBF La commission confirme l'accession de l'OC Cesson en R1F, en règle avec l'article 4.2 des règlements du championnat de Bretagne Seniors Féminin « obligations R2F ».

La commission confirme que le club de l'OC CESSON compte 14 licenciées (U6F-U12F) ; toutes ces licenciées par définition font partie de l'école de football féminine comme pour les garçons, toutes ces joueuses évoluant en football d'animation.

Nota en assimilation avec les obligations pour les équipes masculines,

L'article 35 des règlements de la LBF prévoit pour la R2, 20 licenciés jeunes minimum pour couvrir le club ; l'OC CESSON compte 20 licenciées jeunes féminines U6F à 18F.

La commission souligne que l'US La Gacilly a un effectif de 9 licenciées (U6F-U12F)





La commission constate qu'à ce jour, le groupe R1F n'est pas déficitaire et aucune accession supplémentaire n'est prévue.

Au cas où une équipe ne repartirait pas en championnat R1F, le groupe R1F sera déficitaire et l'application de l'article 11 des règlements du championnat de Bretagne Seniors Féminin en cas de division excédentaire ou déficitaire sera effectuée.

La Présidente, **Stéphanie GUEGUEN** 

